



## PREFET DU VAL-D'OISE

Direction  
Départementale de la  
Cohésion Sociale

# **Demandes d'aides individuelles pour la formation** **BAFA et BAFD**

Remplir l'une des conditions suivantes :

- Lycéens / Etudiants boursiers de l'éducation nationale
- Demandeur d'emploi non indemnisé
- Bénéficiaire du R.S.A ou des autres minima sociaux.
- Non imposable (candidat ou parents en cas de rattachement à leur foyer fiscal)

Les dossiers sont à demander, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre, auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale au 01-77-63-61-69 après réception de l'attestation d'inscription au stage délivré par l'organisme de formation.

Une seule aide est accordée par formation, soit pour le stage théorique, soit pour le stage d'approfondissement.

Les demandes de bourses concernant la formation BAFD, ainsi que les stages d'approfondissement BAFA, sont traitées en priorité. Les demandes concernant les stages de formation générale BAFA sont traitées dans la limite des crédits restants.

L'aide pour le BAFA est de 305 € maximum pour un stage coutant 500 €, pour le BAFD, l'aide est de 500 € pour un stage coutant 650 €. Les montants sont dégressifs en fonction du prix du stage.